

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026
PUBLIÉ LE 02 AVRIL 2026**

| | |
|---|--|
| <p><u>Date de la convocation :</u> 24/03/2026</p> <p><u>Date de la séance :</u> 28/03/2026</p> <p><u>Présidence de séance :</u> Aurélie DZIERZYNSKI, Maire</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Bisma SENOUCI</p> | <p>Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Marc DE GIORGI, Zahia LAZAAL, Hidir DEMIR, Pinar KESER, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET, Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD, Fouad EL HAMINE</p> |
| <p>Membres en exercice : 29</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres représentés : 1</p> <p>Membres absents non excusés : 0</p> <p>Votants : 29</p> | <p>Membres représentés : M. Hassan EL AZRAOUI donne pouvoir à M. David LOYSEAU</p> |

| DÉLIBÉRATION N° 1/2026 | OBJET : Élection du Maire |
|--|--|
| <p>Sous la présidence de la doyenne de l'assemblée, Colette BESANÇON</p> | <p>Résultats du premier tour de scrutin</p> <p>a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0</p> <p>b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29</p> <p>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0</p> <p>d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0</p> <p>e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 29</p> <p>f. Majorité absolue : 15</p> <p>Ont obtenu : M. BOURQUIN Daniel 4 Mme DZIERZYNSKI Aurélie 22 Mme TABECHE Yasmina 3</p> <p>Mme Aurélie DZIERZYNSKI est proclamée Maire et est directement installée.</p> |

| DÉLIBÉRATION N° 2/2026 | Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire |
|---|--|
| <p>VOTE : MAJORITÉ POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 7 (MM Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET, Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD, Fouad EL HAMINE)</p> | <p>Délibéré : À la majorité, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 7 abstentions, et 0 voix contre d'approuver la création de 8 (huit) postes d'adjoints au maire.</p> |

| DÉLIBÉRATION N° 3/2026 | Objet : Élection des adjoints au Maire |
|------------------------|---|
| | <p>Résultats du premier tour de scrutin</p> <p>a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0</p> <p>b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29</p> <p>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0</p> <p>d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 7</p> <p>e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 22</p> <p>f. Majorité absolue : 12</p> <p>La liste conduite par David LOYSEAU est proclamée élue.</p> |

| DÉLIBÉRATION N° 4/2026 | Objet : Lecture et distribution de la charte de l'élu local |
|--|---|
| <p>Simple information à l'assemblée délibérante sans vote des conseillers municipaux</p> | <p>Madame le Maire fait lecture de cette charte.</p> |

| DÉLIBÉRATION N° 5/2026 | Objet : Fixation des indemnités des adjoints au Maire et des conseillers municipaux délégués |
|---|---|
| <p>VOTE : MAJORITÉ</p> <p>POUR : 22</p> <p>CONTRE : 4 (MM Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET)</p> <p>ABSTENTION : 3 (MM Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD, Fouad EL HAMINE)</p> | <p>Délibéré : le conseil municipal décide, après en avoir délibéré par 22 voix pour, 3 abstentions et 4 contre :</p> <p>Le montant des indemnités de fonction des adjoints et des conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er adjoint : 15,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 2ème adjoint : 15,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 3ème adjoint : 15,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 4ème adjoint : 15,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 5ème adjoint : 15,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 6ème adjoint : 15,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 7ème adjoint : 15,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - 8ème adjoint : 15,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ; - Conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonctions : 5,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique. |

| | |
|--|---|
| <p>DÉLIBÉRATION N° 6/2026</p> | <p>Objet : Délégations du conseil municipal au Maire</p> |
| <p><u>VOTE</u> : MAJORITÉ</p> <p>POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 7 (MM Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET, Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD, Fouad EL HAMINE)</p> | <p><u>Délibéré</u> : Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve l'ensemble des délégations présentées.</p> |
| <p>DÉLIBÉRATION N° 7/2026</p> | <p>OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2026</p> |
| <p>VOTE : UNANIMITÉ POUR : 29 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0</p> | <p><u>Délibéré</u> : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 février 2026.</p> |

La Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI


